

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DE GRANDPARIGNY

SEANCE DU 17 mai 2018

Présents : M LOYER Gérard, Mme HAMEL Marie-Claude, Mme JOUENNE Joëlle, M. GARNIER Patrice, M. DANIEL Gilbert, M. ESNEU Gérard, M. JAMES Philippe, M. MONIER Pierre, Mr ROCHEFORT Jean-Luc, M. THELLIER Roger, Mme PELE Marie, Mme SAVARIS Michèle, Mme CHERBONNEL Isabelle, Mr BERNARD Éric, Mme CHADUC Fabienne, M. GERARD Stéphane, M. PICOT Xavier, Mme GOBE Laetitia, M. MAZIER Ludovic, , Mme GUESDON Laurence, Mme OLIVIER Linda, M. HAMON Yves, M. VALLET Jérôme, Mme BOISBUNON Isabelle, M. HAMEL René, M. DENOLLE Bruno, Mme VEILLARD Isabelle, M. LAIR Daniel,

Ayant donné pouvoir :

Mme HAMEL Valérie ayant donné pouvoir à Mme JOUENNE Joëlle
M. HESLOUIN Guillem ayant donné pouvoir à M. HAMEL René
Mme LOYER Céline ayant donné pouvoir à Mme HAMEL Marie-Claude
Mme MOTTAIS Régine ayant donné pouvoir à Mme CHERBONNEL Isabelle
Mme ROTH Nathalie ayant donné pouvoir à M. ESNEU Gérard

Absents excusés : Mme DENOUAL Karine, M. LEBACHELEY Philippe, M. PIEL Yves,

Absents : M. AMIOT Christophe, Mme BARBEDETTE Nadège, Mme CHABLE Florence, Mme CHARTRAIN Sylvie. Mr COUILLARD Marin, M. DELAUNAY Stéphane, Mme DESHAYES Marie-Agnès, Mr GALOPIN Jacky, M. HAMON Éric, Mme JAMONT Cécile, Mme MOHLI Anita, M. PICARD Christian, Mme SCHEITLER Annick, M. LEPELTIER Franck.

Mme BOISBUNON Isabelle a été nommé(e) secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière réunion de conseil en date du 26 avril 2018 est adopté à l'unanimité

M. LOYER demande à l'assemblée s'il est possible d'ajouter 1 sujet à l'ordre du jour :
Sdeau « Contrôle technique des poteaux incendie »

Le conseil municipal accepte de porter ce sujet à l'ordre du jour :

Ordre du jour

Remerciements pour le versement des subventions annuelles aux associations

Monsieur le Maire donne lecture des courriers de remerciements suite à l'attribution des subventions annuelles émanant des associations

- L'association Rêves
- La Croix rouge
- Le Tatami
- L'Association Aider
- La Ligue contre le Cancer
- Les restos du Cœur

Assainissement Eaux Usées : Secteur des Brières

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une étude de faisabilité a été réalisée par le Cabinet TECAM pour l'extension du réseau d'assainissement sur le Secteur des Brières.

Le Conseil municipal,

- Accepte la proposition du Cabinet TECAM qui s'élève à 11 500 € HT et décide la réalisation Du Dossier de consultation d'entreprises concernant les travaux d'extension du réseau d'assainissement eaux usées Secteur des Brières

Travaux de réfection des revêtements de voirie de Grandparigny - Résultats de la consultation

Le conseil municipal à l'unanimité décide de retenir l'entreprise dont l'offre est économiquement la plus avantageuse, la Société PIGEON TP NORMANDIE pour un montant TTC de 182 747.66 €

Fonds d'Investissement Rural

Le Conseil Départemental de la Manche, dans le cadre de sa nouvelle politique territoriale 2016-2021, souhaite accompagner dans les projets d'équipements locaux des communes.

Cette nouvelle politique a permis de définir des axes stratégiques et de décliner des projets constituant la partie opérationnelle du contrat qui s'étale sur 2 ans calculée sur une base de 100 € par habitant (population DGF) avec un seuil de 50 000 € et un plafond de 120 000 € pour une commune nouvelle. (100 000 € pour les autres communes).

- Le Conseil municipal décide d'y inscrire les dossiers ci-dessous
- MAM (Maison d'Assistantes Maternelles)
- Logement communal de PARIGNY
- Rénovation de la salle de Milly avec isolation
- Lotissement communal de PARIGNY
- Arboretum

Maison d'Assistantes Maternelles :

Monsieur le Maire rappelle le projet de création d'une Maison d'Assistantes Maternelles par l'association « Il était une fois » dans les locaux des anciennes classes de PARIGNY.

Les travaux sont en cours et l'accueil des enfants devrait débuter en septembre prochain.

La réglementation impose une autorisation progressive du nombres d'assistantes.

Monsieur le Maire propose de minimiser le prix de location la première année, afin de contribuer au lancement de ce nouveau mode de garde des jeunes enfants sur le territoire.

Le Conseil Municipal

- Fixe à 200 € le montant du loyer pour la période du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019
 - Fixe le montant du loyer à 500 €, à compter du 1^{er} septembre 2019, indexé sur l'indice Loyers activités tertiaires (I.L.A.T) 3^{ème} trimestre, des locaux des anciennes classes situées au 109, Rue St Berthevin
- M. Daniel LAIR souligne le caractère social rendu aux familles par la création de cette nouvelle structure d'accueil des jeunes enfants

Salle Culturelle : devis de sonorisation

Les travaux de la salle culturelle avancent, il faut prévoir la sonorisation et l'éclairage afin que l'entreprise retenue puisse commander le matériel, il serait judicieux de retenir le fournisseur.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité retient DECIBEL, dont l'offre est la plus économiquement avantageuse pour un montant HT 17 838.08 €

Nouveau Lotissement - Rue Fulgence Bienvenüe

Monsieur Gérard LOYER rappelle l'étude que le Cabinet CDHAT a réalisée concernant le projet d'un programme d'habitat en 2016. Depuis cette étude, quelques parcelles du lotissement « Les Acacias » ont été vendues et il précise qu'il ne reste plus qu'une seule parcelle à vendre dans les lotissements « les Acacias » et « les Châtaigniers »

Considérant l'absence de demande de lotissement privé, et afin de mettre à disposition des nouvelles parcelles pour des futurs acquéreurs, Monsieur le Maire propose de lancer le nouveau programme de lotissement.

Le Conseil Municipal donne son accord pour la création d'un nouveau lotissement, cession à la propriété et habitat locatif et accepte le principe d'accueillir de nouvelles constructions de Manche Habitat.

SDEAU - Contrôle des hydrants

Madame, Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal que la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) relève de la compétence communale et précise son nouveau cadre juridique notamment l'arrêté préfectoral fixant le nouveau règlement départemental.

Ce règlement précise l'organisation du contrôle périodique à la charge de la collectivité : « Sous l'autorité du maire, un dispositif de contrôle technique est mis en place par le service public de DECI chargé de la gestion du réseau d'eau afin de garantir la mise à disposition permanente des prises d'eau. Ce contrôle technique est réalisé selon une périodicité préconisée de 3 ans, qui ne devra jamais excéder 5 ans. Les actions de maintenance (entretien, réparation) sont destinées à préserver les capacités opérationnelles des hydrants.

Le conseil municipal décide de fixer la périodicité des contrôles techniques sur les hydrants de la commune à **4 ans pour P1 - et tous les 2 ans pour P2 et P3**

- De confier par convention le contrôle technique des points d'eau incendie au service de l'eau potable SDeau50-CLEP Saint Hilaire du Harcouët à son exploitant, la société STGS
- De retenir les prestations : P1 (tous les 4 ans) P2 - P3 (tous les 2 ans)
-

Questions et informations diverses

A l'unanimité, les membres décident d'engager les travaux inscrits au budget et charge M. le maire d'effectuer les demandes auprès des banques avec un montant de 450 000 € de prêt pour le budget communal.

M. le Maire donne lecture du courrier de M. Gilles TRAIMOND, nommé Sous-Préfet d'Avranches.

Mme JOUENNE Joëlle indique que nous avons reçu le solde de la dotation pour l'acquisition des tablettes numériques de l'école s'élevant à 1623 €

Mme HAMEL Marie-Claude indique que les travaux d'aménagement du Lavoir de Brouillon sont terminés. Il est magnifique, quelques plantes aquatiques ont été mises en place.